

Examen au cas par cas – document d'urbanisme

Élaboration et Procédures D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

| 1.1 Renseignements généraux | |
|--|--|
| Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ? | Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ? |
| Modification n° 2 du PLU de Sillingy | SILLINGY (74) |

| 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi : | |
|--|------------|
| Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ? | Sans objet |
| De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ? | Sans objet |

2. Coordonnées

| 2.1 Identification de la personne publique responsable | |
|--|---|
| Qui est la personne publique responsable ? | Commune de Sillingy |
| Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? | Commune de Sillingy Hôtel de ville 121 Place Claudius Luiset 74330 SILLINGY Tel. : 04.50.68.70.19 - Courriel : mairie@sillingy.fr |
| NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. | |

3. Caractéristiques générales de votre projet

| 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ? | | |
|--|----------------|---|
| Oui | Non | SCOT du Bassin Annecien approuvé le 26 février 2014 |

| 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ? | | |
|--|----------------|--|
| Oui | Non | PLU approuvé le 18 octobre 2013, n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. |

| 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ? | |
|---|--|
| Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ? | 5 143 habitants (population légale 2016) |
| Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ? | 1 484 ha |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? | Zone AUb de Sous les Clus : 2,6 ha |
| Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet | Zones urbaines et zones ouvertes à l'urbanisation : - zones urbaines (U) : 296,77 ha, - zones à urbaniser (AU "indicées") : 17,94 ha, - secteurs agricoles déjà bâtis de taille et de capacité d'accueil complémentaire limitées (STECAL) : 6,13 ha. Zones AU en réserve d'urbanisation future (AU "strictes") : 15,27 ha. Zones agricoles, naturelles et forestières : - zones agricoles (A) : 874,91 ha, - zones naturelles et forestières (N) : 272,98 ha. |

| 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ? | |
|--|--|
| Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...) | |
| Aucun changement des orientations d'aménagement du document d'urbanisme en vigueur. | |

| 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ? | |
|---|--|
| 1. Ajustement des dispositions du secteur d'urbanisation d'ensemble de Sous les Clus au vu de l'évolution en 2015 du bras nord-ouest de la zone humide des Marais des Puits de l'Homme / Chef-lieu de Sillingy Sud-Est et de l'inutilité de certaines parcelles dans son périmètre ; 2. Compléments réglementaires pour assurer la protection des espaces de fonctionnalité des zones humides sur l'ensemble du territoire communal, préciser les conditions d'application de l'obligation de logements sociaux et ajustements réglementaires de 2 hauteurs maximales autorisées ; 3. Mise à jour des annexes (suppression de la ZAC des Bromines et ajustement du périmètre de préemption urbain). | |

| 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ? | | |
|---|-----|---|
| Oui | Non | Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée) |

| 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ? | | | |
|--|-----|-----|----------------------------|
| | oui | non | Le cas échéant, précisez : |
| Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : | | X | |
| Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? | | X | |

| 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par... | | | |
|--|-----|-----|-------------------------------------|
| | oui | non | Le cas échéant, précisez |
| Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270 | | X | |
| Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_» | | X | |
| Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/ | X | | SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 |
| Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional... | X | | Communauté de communes Fier et Usse |

| 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? <i>Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</i> |
|---|
| <p>La modification n° 2 prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réorganisation du zonage du coteau de Sous les Clus, - des ajustements et compléments réglementaires, dont un renforcement significatif de la protection spécifique des zones humides, - une mise à jour des annexes. |

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

Expertise naturaliste de novembre 2018 : cf. ANNEXE 4

| | |
|--|---|
| 4.1 Présentation de votre projet | |
| À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre | Commune péri-urbaine de première couronne |
| 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : <i>Conservation des logements planifiés sans création nouvelle</i> | |
| Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | |
| Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ? | |
| Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | |
| Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul. | |
| Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ? | |
| Quelle sera la surface moyenne par logement ? | |
| Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre | |
| 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez : <i>Sans objet</i> | |
| Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ? | |
| Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ? | <i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i> |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | |
| Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ? | |
| Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...) | |

| 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers | | | |
|--|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, quels sont les enjeux identifiés ? |
| Des espaces agricoles ? | | X | Réduction de l'emprise de la zone AUb et de l'OAP qui y est attachée sur les espaces identifiés au RPG 2017 sur le secteur (cf. ANNEXE 6). |
| Des espaces boisés ? | | X | Conservation imposée à l'OAP modifiée des 3 arbres en entrée de zone |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ? | X | | La zone humide des Marais des Puits de l'Homme / Chef-lieu de Sillingy Sud-Est située à l'aval de la zone AUb est placée au PLU de 2013 sous zonages Nzh et Azh. Le périmètre de la zone humide recensée a évolué en 2015 sur le secteur. Le zonage Nzh est modifié pour suivre cette évolution (cf. ANNEXE 6). |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité | | | |
|--|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Un parc naturel national ou régional ? | | X | |
| Une réserve naturelle nationale ? | | X | |
| Un espace naturel sensible ? | | X | |
| Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? | X | | La zone humide des Marais des Puits de l'Homme / Chef-lieu de Sillingy Sud-Est située à l'aval de la zone AUb est placée au PLU de 2013 sous zonages Nzh et Azh. Le périmètre de la zone humide recensée a évolué en 2015 sur le secteur. Le zonage Nzh est modifié pour suivre cette évolution (cf. ANNEXE 6). |

| | | | |
|--|--|---|--|
| Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.4 Continuités écologiques | | | |
|--|---|-----|--|
| Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ? | Oui | Non | Elles ne concernent pas l'emprise foncière du projet de modification (SCOT du Bassin Annecien et PLU de Sillingy). |
| Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | Aucun élément de la trame verte et bleue du SRCE ne concerne le projet. | | |

| 4.5 Paysage, patrimoine bâti | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ? | | X | |
| Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ | | X | |
| Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ? | | X | Aucune perspective paysagère identifiée comme à préserver ne concerne le projet : - au SCOT du Bassin Annecien - à l'Atlas des paysages de la Haute-Savoie de 1997 - au rapport <i>Les 7 familles de paysage en Rhône-Alpes</i> de la DREAL Rhône-Alpes de 2005. |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.6 Ressource en eau | | | |
|---|-----|-----|---|
| Captages | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | | X | |
| Autres captages prioritaires ? | | X | |
| Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales | | | |
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ? | X | | |
| Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/ | X | | |
| Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ? | X | | Schéma de gestion des eaux pluviales annexé au PLU. Règlement écrit du PLU (en annexe) : article 4 toutes zones. Dispositions nouvelles spécifiques prévues à l'OAP de Sous les Clus. |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.7 Sols et sous-sol | | | |
|--|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php | | X | |
| Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte= | | X | |
| Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.8 Risques et nuisances | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Risques ou aléas naturels ? | X | | Sont identifiées par la carte d'aléas élaborée en octobre 2014 sur le secteur objet du projet de modification (cf. ANNEXE 6) : - une zone d'aléa faible de glissement de terrain (202G1), - une zone d'aléa faible de terrains hydromorphes et/ou remontée de nappe (201H1), - une zone d'aléa moyen de terrains hydromorphes et/ou remontée de nappe (200H2). |
| Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ? | X | | Le PPRN approuvé le 05.01.2015 règlemente comme suit sur le secteur objet du projet de modification (cf. ANNEXE 6) : - zone bleue à prescriptions faibles 202-C, - zone bleue à prescriptions faibles 201-E, - zone rouge à prescriptions fortes 200-X. |
| Nuisances ? | | X | |
| Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ? | | X | Le secteur d'urbanisation d'ensemble de Sous les Clus n'est désormais plus concerné en aucune de ses parties par le périmètre de 30 m affecté par le bruit de la RD17 délimité par l'arrêté préfectoral n° 2011-199-0060 de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la commune de Sillingy. Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Etat en Haute-Savoie 2014-2018 approuvé le 6 mai 2015 : les infrastructures routières de Sillingy ne sont pas concernées. |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

| 4.9 Air, énergie, climat | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire | X | | Desserte par le réseau de bus du bourg-centre en contiguïté duquel le secteur d'urbanisation d'ensemble de Sous les Clus se trouve. |
| Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ? | | X | |
| Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ? | | X | |
| Projet éolien ou de parc photovoltaïque ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

5. Annexes (rappel)

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
| <p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p> | | |
| Coordonnées de la personne à contacter | ANNEXE 1 ci-jointe | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi | Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI | <input type="checkbox"/> |
| | Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur | <input type="checkbox"/> |
| | Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration | <input type="checkbox"/> |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU | Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint | <input type="checkbox"/> |
| Pour tous | Délibération prescrivant la procédure | <input type="checkbox"/> |
| Pour les procédures d'évolution | Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS : cf. dossier de modification en ANNEXE 3 ci-jointe Projet de règlement AVANT/APRÈS : cf. dossier de modification en ANNEXE 3 ci-jointe Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...) : ANNEXE 6 ci-jointe | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour tous | Plans de situation : ANNEXE 2 ci-jointe Expertise naturaliste de novembre 2018 : ANNEXE 4 ci-jointe Cartographie du PADD : ANNEXE 5 ci-jointe Documents du PLU en vigueur devant être modifiés : 3.OAP, 4.Plan de zonage (règlement graphique), 5.Règlement et 6.1.Annexes de l'article R 123-13 du Code de l'urbanisme, en ANNEXE 5 ci-jointe | <input checked="" type="checkbox"/> |

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

| | |
|---|---|
| <p>Date : 2 avril 2019</p> <p>Lieu : Sillingy</p> |  <p>Le Maire</p> <p>Yvan SONNERAT</p> |
|---|---|